

**CONSEIL MUNICIPAL de MEUSNES**  
**SEANCE DU 11 AVRIL 2024**  
**COMPTE RENDU**

- :- :- :- :- :- :- :-

L'An deux Mil vingt-quatre, le 11 avril à 18 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué par M. Patrick **GIBault**, Maire, 5 avril 2024, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de ce dernier.

Etaient présents : Mme **ROUPILLARD** Laurence, M. **LARCHET** Freddy, Mme **CHUET** Céline, M. **SINSON** Daniel adjoints, Mme **SERIEYS** Véronique, M. **GAILLARD** Julien, Mme **DANGER** Pascale, , Mme **SOUVENT** Charlène, M. **POITOUX** Didier, M. **DE CARVALHO** Nicolas, Mme **OLIVIER** Ludivine, Mme **SIBOTTIER** Ophélie formant la majorité des membres en exercice.

Mme **BRIGOT** Andrée a donné procuration à Mme **SERIEYS** Véronique,  
M. **FRANCHET** Anthony a donné procuration à M. **GIBault** Patrick jusqu'à son arrivée à 20 h 00

M. Daniel **SINSON** été élu secrétaire de séance, ce qu'il a accepté.

**1-VENTE DU LOT N° 8 DU LOTISSEMENT DU BERRY**

M. le Maire informe les membres présents que la société **AB CONSTRUCTION** souhaite acquérir le lot n° 8 du lotissement du Berry moyennant le prix de 23 € T.T.C. le m<sup>2</sup>.

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,  
Et à l'unanimité,

**DECIDE** de vendre à la société **AB CONSTRUCTION** au prix de 23.00 € T.T.C. le m<sup>2</sup>, soit 18 009 euros toutes taxes comprises,

**2-FIXER DUREES D'AMORTISSEMENT**

Vu l'article L2321-2, 27° du code général des collectivités territoriales,  
Vu l'article R 2321-1 du code général des collectivités territoriales,

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il convient de compléter la délibération n° 20100331/21 du 31 mars 2010 fixant les durées des amortissements. En effet, si celle-ci rappelle que les frais d'études, non suivies de réalisations, sont obligatoirement amortis sur une durée maximum de 5 ans, elle n'en fixe pas la durée. D'autre part, la durée d'amortissement des installations autres qu'électriques ou téléphoniques n'est pas fixée.

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,

Et à l'unanimité,

**FIXE**

- à 5 ans la durée d'amortissement des frais d'études et des frais d'insertion non suivis de réalisation,
  - à 15 ans la durée d'amortissement des installations techniques.
- RETIENT** la méthode linéaire pour le calcul des amortissements.

**3-Présentation par M. le Maire et approbation des comptes de gestion 2023 et des comptes :**

**\*Administratifs correspondants des services Transport scolaire, Bar-Restaurant, Eau, Assainissement, Lotissement**

**\*Budget Principal avec vote des budgets annexes 2024 et du budget principal 2024.**

**\*Affectation des résultats.**

- Transport scolaire : Compte de gestion et compte administratif 2023 : Déficit de fonctionnement de 41,71 € avec un résultat de clôture consolidé de 19 841,37 €

Approuvé à l'unanimité.

Le budget primitif 2024 sans opération particulière est

Reconduit à l'unanimité.

- Bar-Restaurant : Compte de gestion et compte administratif 2023 : Excédent d'investissement de 4 776,75 € et déficit de fonctionnement de 2 736,84 € avec un résultat de clôture consolidé de 50 478,87 €

Approuvé à l'unanimité.

Le budget primitif 2024 sans opération particulière est reconduit à l'unanimité.

- Eau : Compte de gestion et compte administratif 2023 : Excédent d'investissement de 10 020,17 € et excédent de fonctionnement de 29 752,60 € avec un résultat de clôture consolidé de 98 629,42 €

Approuvé à l'unanimité.

Le budget primitif 2024 avec 122 028 € en investissement et 201 576 € en fonctionnement est

Approuvé à l'unanimité.

- Assainissement : Compte de gestion et compte administratif 2023 : Excédent d'investissement de 46 326,85 € et excédent de fonctionnement de 972,36 € avec un résultat de clôture consolidé de 128 412,92 €

Approuvé à l'unanimité.

Le budget primitif 2024 avec 180 490 € en investissement et 290 151 € en fonctionnement est

Approuvé à l'unanimité.

- Lotissement : Comme aucune opération particulière n'a été enregistrée en 2023, voir le budget 2022 dont le résultat de clôture s'établissait à 2 440,49 €.

Pour le budget 2024, en recettes la vente des deux dernières parcelles pour 30 437 € et en dépenses le transfert de l'excédent au budget principal pour 32 872,49 €.

- Budget principal : Compte de gestion et compte administratif 2023 : Excédent d'investissement de 50 889,69 € et excédent de fonctionnement de 43 912,34 € avec un résultat de clôture consolidé de 383 664,62 €  
Approuvé avec deux abstentions.

Le budget principal primitif 2024 avec 1 111 888 € en investissement et 1 301 734 € en fonctionnement est  
Approuvé avec deux abstentions.

M. le Maire propose d'organiser prochainement une réunion de réflexion de la commission finances élargie à l'ensemble du conseil pour analyser les économies envisageables sur certains postes.

#### 4-Questions diverses :

- \*Emplacement des composteurs de biodéchets : Après une large discussion, il sera proposé au SMIEEOM, un emplacement à proximité du parking de la salle des fêtes.
- \*M. le Maire rappelle la cérémonie dans le cadre de l'opération « Meusnes, Village Ambassadeur du don d'organes » qui a eu lieu le samedi 6 avril avec M. Luis ALMEIDA PINHEIRO, greffé hépatique.  
Il sera organisé en septembre une réunion publique de sensibilisation au don d'organes.
- \*Mme Laurence ROUPILLARD précise qu'une réunion de sensibilisation aux arnaques sera organisée le 14 mai à 14H30 avec la gendarmerie\*
- \*De plus, seront proposés 6 ateliers sur « Bien vieillir chez soi » à une semaine d'intervalle à partir du vendredi matin 17 mai, organisé par un groupement d'ergothérapeutes.

**Ordre du jour épuisé.**  
**Fin de séance à 20h45**

